



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Point 99 a) de l'ordre du jour

Formation et recherche

Maroc* : projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997, 53/195 du 15 décembre 1998, 54/229 du 22 décembre 1999, 55/208 du 20 décembre 2000, 56/208 du 21 décembre 2001 et 57/268 du 20 décembre 2002,

Accueillant avec satisfaction les progrès récemment accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans ses divers programmes et activités, notamment l'amélioration de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

Notant avec préoccupation que les contributions au Fonds général n'ont pas augmenté alors que la participation des pays développés à des programmes de formation, à New York et à Genève, est en hausse,

Notant également que le gros des contributions à l'Institut sont versées au Fonds de dons à des fins spéciales plutôt qu'au Fonds général, et soulignant la nécessité de redresser cette situation déséquilibrée,

Notant en outre que l'Institut ne reçoit aucune subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et qu'il offre gratuitement des programmes de formation à tous les États Membres,

Réitérant que les activités de formation devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

* Au nom des États membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Réaffirme* l'importance d'une approche coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, à la recherche et la formation, fondée sur une stratégie efficace et cohérente et une répartition judicieuse des tâches entre les institutions et organes compétents;
3. *Réaffirme également* l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation dans le système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;
4. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;
5. *Accueille avec satisfaction* la création du bureau de formation de l'Institut à Hiroshima (Japon);
6. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de continuer de veiller à la répartition géographique équitable et à la transparence dans l'élaboration des programmes et dans l'emploi d'experts, et souligne à cet égard que les cours de l'Institut devraient être axés principalement sur les questions touchant le développement;
7. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de revenir sur leur décision, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;
8. *Encourage* le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière critique de l'Institut, en particulier aux fins d'élargir sa base de donateurs et d'augmenter les contributions au Fonds général;
9. *Encourage également* le Conseil d'administration à envisager de diversifier davantage les lieux où sont organisées ses manifestations et d'y inclure les villes hôtes des commissions régionales, afin de promouvoir une plus grande participation et de réduire les coûts;
10. *Souligne la nécessité* de prendre des mesures pour résoudre promptement les problèmes touchant les loyers, la dette, les taux de location et les coûts d'entretien, compte tenu de la situation financière de l'Institut;
11. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de la présente résolution, notamment en lui donnant des détails sur l'état des contributions à l'Institut et sur sa situation financière.

¹ A/58/183.